EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

REALISATION D'UN PROJET IMMOBILIER COMMUN AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME RUE AUGER

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

La Délégation Régionale Auvergne du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est actuellement implantée place Delille dans des locaux devenus inadaptés aux besoins de cet établissement.

Pour sa part, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, installé dans un immeuble situé dans le Parc Technologique de La Pardieu, doit faire face à une importante augmentation de son activité qui nécessite une extension de ses locaux.

La concomitance de ces deux projets immobiliers a conduit les responsables de ces deux établissements publics, dont les missions au service du personnel des collectivités territoriales sont complémentaires, à se rapprocher et à étudier, en relation étroite avec les services de la Ville, une possibilité d'implantation conjointe sur un même site.

Les deux projets, d'une surface cumulée hors œuvre nette de l'ordre de 5 000 m² de bureaux, permettront l'implantation sur deux parcelles contiguës d'un projet de construction d'un ensemble immobilier pour chacun des deux établissements, qui en assureront la maîtrise d'ouvrage. La proximité des sièges de ces deux organismes leur permettra de mutualiser certaines fonctions et certaines compétences au service de la Fonction Publique Territoriale.

Une étude approfondie des différents sites envisageables sur la ville de Clermont-Ferrand a été réalisée par nos services d'urbanisme et présentée aux responsables du CNFPT et du CDG.

Ces propositions ont été étudiées et soumises aux instances de décision de ces deux organismes.

Le site de la rue Auger, à proximité du futur Hôpital d'Estaing mais également de la gare SNCF, a été retenu et a fait l'objet d'un accord du Président National du CNFPT et du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion qui s'est prononcé le 21 décembre dernier à l'unanimité pour ce projet.

L'implantation de ces équipements sur ce secteur répond parfaitement à la volonté de la Ville de mixer les fonctions en accueillant sur un même territoire du logement, des activités et du commerce.

La Ville, qui s'est rendue propriétaire d'un certain nombre de parcelles de terrain rue Auger, est donc sollicitée pour vendre un terrain au Centre de Gestion et au CNFPT. Elle s'engage à vendre les droits à construire nécessaires à la réalisation de leurs projets. La surface exacte sera déterminée à l'issue des contacts toujours en cours avec les services de ces deux établissements.

Le prix de vente correspondra au coût réel d'acquisition par la Ville de Clermont-Ferrand et sera soumis à l'accord de l'administration des Domaines.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner votre accord de principe à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour sa mise en œuvre.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT